

<p><b>D 22-99</b></p> <p><b>APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE ENTRE CABOURG ET HOULGATE POUR L'INTERVENTION D'UN ASSISTANT EN LANGUE ETRANGÈRE.</b></p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents</u> :</p> <p>Olivier COLIN, Maire, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés</u> :</p> <p>Laurent LAEMLÉ : pouvoir donné à Annie DUBOS Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Joanna DE KERGORLAY : pouvoir donné à Alain BERTAUD</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	--

Céline VOISIN rappelle que par délibération n° D21-71 en date du 30 septembre 2021, les membres du conseil municipal avaient autorisé la mairie de HOULGATE à conventionner avec la ville de CABOURG pour bénéficier de l'intervention d'un assistant américain au sein de son école primaire, afin de proposer un service de co-intervention avec les enseignements auprès des enfants.

La prestation avait débuté le 04 octobre 2021.

Compte-tenu du bilan très positif de ce dispositif et de la qualité des interventions, il est proposé de reconduire cette activité pour l'année scolaire 2022 – 2023.

Céline VOISIN présente les termes de la convention et notamment les conditions financières :

Taux horaire de rémunération : 22.10 € charges comprises ;

Frais d'hébergement (au prorata du nombre d'heures effectuées) : 3.18 € / heure ;

Frais de transport (base d'un aller-retour par jour) : 0.78 € / heure ;

Frais de gestion et de coordination : 1 € / heure

Frais liés à la préparation : 0.43 € / heure.

Interventions : 6 h par semaine réparties sur 1 journée.

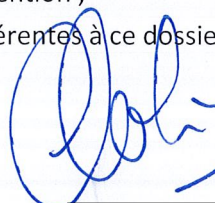

Durée de la convention : du 03 octobre 2022 au 30 juin 2023.

Céline VOISIN informe de l'avis favorable commission CATAC du 14 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- d'approuver la signature de la convention de prestations de service entre la commune de CABOURG et la commune de HOULGATE pour l'intervention d'un assistant en langue étrangères selon les modalités présentées dans ladite convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour copie conforme,

Olivier Colin  
014-21 14 03 38 1-20220922-D22-99-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2022  
Date de réception préfecture : 23/09/2022